



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jean-Michel BLANQUER
Ministère de l'Éducation Nationale

Stéphane TRAVERT
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 27 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Jean-Michel Blanquer et Stéphane Travert signent la convention sur la place de l'enseignement agricole au sein du service public d'éducation et de formation

—

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ont signé ce jour, en présence du Premier ministre, une **convention identifiant les domaines dans lesquels les deux ministères vont collaborer plus étroitement** pour garantir à tous les jeunes une meilleure connaissance de l'offre de formation de l'enseignement agricole.

Plus de 210 000 élèves, étudiants et apprentis sont aujourd'hui scolarisés dans l'enseignement agricole, qui délivre des formations allant de la classe de 4^{ème} jusqu'au doctorat répartis dans 811 établissements scolaires sur l'ensemble de la métropole et des outre-mer. Les deux ministres ont tenu à saluer **l'efficacité de l'enseignement agricole** qui, riche de ses missions de formation, d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi d'animation des territoires, de développement économique, d'innovation et d'ouverture internationale, participe pleinement au service public d'éducation et de formation.

Ils vont se mobiliser pour **que ce dispositif soit davantage connu** par les jeunes et les familles comme par les personnels d'éducation et les professionnels de l'orientation, en pleine collaboration avec les régions.

Des partenariats seront encouragés à l'échelle nationale, régionale et surtout locale, afin que les **parcours de formation soient plus fluides** et adaptés aux besoins de chacun. Pour cela une meilleure information sur l'enseignement agricole sera diffusée dès le collège dans le cadre des dispositifs d'orientation.

Les ministres invitent les autorités académiques à **décliner la convention à l'échelle de leur territoire**. Un comité de suivi élaborera chaque année un programme de travail identifiant les sujets précis de collaboration, validé par le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce dernier en assurera une information au premier conseil national de l'enseignement agricole de l'année scolaire.

Contacts presse :

Ministère de l'Éducation Nationale : spresse@education.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr